



Municipalité de Saint-Bonaventure

Réponse au 2^e pamphlet pas signé reçu le 16 juillet 2019 et polémique opposant la fibre optique au projet de bibliothèque.

Qui paie pour cela?

Pourquoi créer une confusion en demandant aux citoyens de choisir entre deux projets fort attendus par la population locale et déjà en voie de développement par la municipalité? Les deux projets peuvent se réaliser parallèlement, ils ont d'ailleurs fait l'objet de maintes discussions aux séances du conseil, des fonds ont été planifiés et les démarches suivent leur cours.

Ainsi, en ce qui concerne le développement d'un réseau de fibres optiques, la municipalité poursuit ses démarches afin que le projet se réalise le plus rapidement possible, et ce, à moindre coût que ce qui avait été prévu au départ avec l'ensemble des intervenants de la MRC de Drummond. L'entente n'est toutefois pas encore définitive avec le fournisseur potentiel, mais la population recevra, bien entendu, l'information dès que l'avancement de ce dossier sera significatif. Le conseil tient à réaliser ce projet avec diminution de son coût initial. Qui ne voudrait pas payer moins cher pour la fibre optique, service essentiel attendu et en voie de se conclure? Il faut toutefois patienter un peu et laisser le temps au conseil municipal de bien négocier.

Et pourquoi donc opposer ce projet à celui de la bibliothèque? Qui veut que notre municipalité reste immobile et sans vision, alors que de belles opportunités de développement et de subventions s'offrent à nous? Le conseil municipal est amplement en mesure de porter deux projets simultanément! De plus, les prévisions financières ont été planifiées en conséquence, ainsi grâce aux programmes et aux subventions actuellement disponibles, les citoyens n'assumeront pas d'énormes impacts sur leurs taxes. Le conseil a donc fait ses choix, car remettre à plus tard certains projets en coûterait beaucoup plus cher aux citoyens.

Comme toujours, toutes les informations concernant les divers projets menés par la municipalité sont discutées lors des séances du conseil municipal auxquelles la population est conviée afin de questionner et juger par elle-même la pertinence de ces projets, évitant ainsi la confusion émanant d'opinions et commentaires personnels. La TRANSPARENCE du conseil municipal quant aux informations et aux investissements pour les divers projets municipaux demeure au centre de ses préoccupations.

Malheureusement, nous constatons que cela n'est pas le cas pour le citoyen qui a écrit ces deux pamphlets, suscitant la confusion, désinformant la population et appelant les citoyens à s'inscrire à un registre qui fera gaspiller leur argent pour tenir un référendum, au lieu de l'investir directement dans des projets collectifs.

Pour plus d'information, n'hésitez pas à contacter la directrice générale au bureau municipal 819-396-2335